

Décembre 1996



联合国
粮食及
农业组织

FOOD AND
AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE
UNITED NATIONS

ORGANISATION
DES NATIONS
UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION
DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA
LA AGRICULTURA
Y LA ALIMENTACION

منظمة
الغذية
والزراعة
للأمم
المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Troisième session extraordinaire

Rome, 9 - 13 décembre 1996

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LE SUIVI DE LA CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1 - 4
II. Compte rendu et suivi et suivi des résultats de la réunion de Leipzig	5 - 10
III. Diffusion du <i>Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde</i>	11 - 15
IV. Application du <i>Plan d'action mondial</i>	16 - 18
V. Coûts et financement du <i>Plan d'action mondial</i>	19 - 21
VI. Suivi et réexamen du <i>Plan d'action</i> à évolution continue et mise à jour périodique du <i>Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde</i>	22

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LE SUIVI DE LA CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

I. Introduction

1. La quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques, convoquée par la FAO à la demande par la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹ (formulée en 1991²), s'est tenue à Leipzig (Allemagne) du 17 au 23 juin 1996. Y ont participé des représentants de 150 pays. La Conférence a adopté le *Plan d'action mondial* et la *Déclaration de Leipzig* et a fait diverses recommandations pour leur suivi. Elle a également accueilli avec satisfaction le *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde*.
2. La Conférence technique internationale a donné suite à la décision prise par la Commission de développer ces deux volets essentiels du Système mondial FAO de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: le *Rapport périodique sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde* doit aider la Commission à suivre de près la situation internationale des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture tandis que le *Plan d'action mondial* à évolution continue doit faciliter les fonctions de coordination de la Commission. Ces documents ont été établis dans le cadre du processus participatif de la Conférence technique internationale, sous l'impulsion des pays.
3. Le *Rapport de la Conférence technique internationale* est disponible sous la cote ITCPGR/96/REP; le *Plan d'action mondial* et la *Déclaration de Leipzig*, tels qu'ils ont été adoptés par la Conférence, et le *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde*, tel qu'il a été présenté à la Conférence technique, sont également disponibles.
4. La mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* et d'autres questions relatives au suivi de la Conférence seront examinées par la Commission à sa septième session, en 1997. Le présent document contient toutefois, à l'intention des participants à la présente session de la Commission, un rapport intérimaire sur les activités de suivi, avec renvoi aux paragraphes pertinents du *Rapport*.

II. Compte rendu et suivi des résultats de la réunion de Leipzig

5. Comme l'a demandé la Conférence technique internationale³, la FAO a fait rapport à ses Etats Membres ainsi qu'aux organisations et tribunes compétentes sur les résultats de la réunion de Leipzig.
6. Le *Rapport* de la Conférence technique internationale a été distribué aux Etats Membres par les voies officielles⁴. Les résultats de la Conférence ont également été portés à la connaissance de la cent onzième session du Conseil de la FAO (octobre 1996), qui dans sa Résolution CL 111/1, intitulée *Quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, a approuvé le *Rapport*, le *Plan d'action mondial* et la *Déclaration de Leipzig*. Des extraits pertinents du Rapport du Conseil (CL 111/REP), y compris de cette Résolution, sont présentés dans un document d'information.
7. Le Directeur général a en outre écrit aux chefs de secrétariat de 53 grandes institutions et organisations, les informant des résultats de la Conférence de Leipzig et invitant leurs membres à encourager la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* et à y participer activement.

¹ Alors dénommée Commission des ressources phytogénétiques.

² La Conférence de la FAO et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992) ont par la suite souscrit à l'idée de convoquer cette Conférence.

³ ITCPGR/96/REP, par. 20 et 28.

⁴ Des exemplaires du *Rapport* et d'autres documents de la Conférences ont été distribués à toutes les personnes et institutions qui ont participé au processus préparatoire.

8. Le *Plan d'action mondial* et le *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde* ont été soumis à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui a tenu sa troisième session à Buenos Aires (4-15 novembre 1996). Comme l'avait demandé la Conférence technique internationale⁵, son Président a présenté la *Déclaration de Leipzig* et les résultats de la Conférence à la Conférence des Parties⁶, qui a adopté une résolution sur la diversité biologique, laquelle notamment:

- ☞ se félicitait de la contribution que le *Plan d'action mondial*, tel qu'adopté par la Conférence technique internationale, apportait à la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique dans le domaine des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- ☞ encourageait les Parties à mettre en oeuvre activement le *Plan d'action mondial*, selon leurs capacités nationales;
- ☞ souscrivait à ses priorités et recommandations de politique générale.

9. Lors de son examen du *Plan d'action mondial*, la Conférence des Parties a également reconnu que:

"plusieurs questions ont besoin d'être approfondies dans le cadre du Système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, institué par la FAO, en particulier: la question du financement; celle de la concrétisation des droits des agriculteurs, telle qu'abordée dans le *Plan d'action mondial*; ainsi que celles des modalités de transfert des technologies aux pays en développement et des arrangements en matière d'accès et de partage des avantages, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention. A cet égard, elle demande qu'il soit rapidement procédé à une révision effective de l'Engagement international ainsi qu'au renforcement du Système mondial de la FAO"⁷.

10. Lors des préparatifs du Sommet mondial de l'alimentation, notamment pendant les travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et de son Groupe de travail intersessions, des gouvernements ont introduit des éléments reflétant les résultats de la Conférence technique internationale dans le *Plan d'action sur la sécurité alimentaire mondiale*, qui a été adopté officiellement par le Sommet le 13 novembre 1996. L'Objectif 3.2 du *Plan d'action sur la sécurité alimentaire mondiale* prévoit que "les gouvernements, en collaboration avec tous les acteurs de la société civile et avec l'appui des institutions internationales, selon qu'il conviendra, appliqueront le *Plan d'action mondial* de Leipzig".

III. Diffusion du *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde*⁸

11. La Conférence a demandé que le *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde*, ainsi que d'autres documents de référence, soient publiés sous la forme de documents d'information de la FAO, qui seraient également disponibles sur Internet et seraient régulièrement mis à jour. On a donc publié sous un format approprié, pour une vaste distribution, la version abrégée du *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde*, telle que présentée à la Conférence, ainsi que la *Déclaration de Leipzig* et le *Plan d'action mondial* correspondant; en outre, on a aussi publié une brochure résumant ces deux documents⁹.

12. La version intégrale du *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde* (qui a été soumise à la Conférence technique internationale sous la forme d'un document d'information) est

⁵ ITCPR/96/REP, par. 31.

⁶ Les résultats de la réunion de Leipzig ont été auparavant examinés par la deuxième session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, relevant de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (2-6 septembre 1996), qui a fait des recommandations appropriées à la troisième réunion de la Conférence des Parties.

⁷ Le texte intégral de cette décision (UNEP/CBD/COP/3/L.12) est disponible en tant que document d'information.

⁸ ITCPR/96/REP, par. 14.

⁹ Ce sont les versions mises à la disposition de la Commission au cours de cette session.

actuellement mise au point en vue de sa publication prochaine, conformément à la demande formulée par la Conférence. Le Secrétariat a incorporé les recommandations et observations des pays et le texte a également été distribué, pour examen, à un certain nombre de savants et d'institutions de renom. Initialement, le document ne sera disponible qu'en anglais, mais on cherche à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour sa publication dans d'autres langues.

13. Comme demandé, les documents de la Conférence ont été placés sur Internet¹⁰. Ces informations seront également disponibles sur CD-ROM.

14. Des mesures sont également prises pour intégrer, dans le Système mondial d'information et d'alerte rapide, des données et des informations provenant du *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde* ainsi que des documents de la Conférence technique internationale, comme par exemple les rapports de pays. La mise à jour du *Rapport* devrait s'en trouver facilitée.

15. Conformément aux recommandations du *Plan d'action mondial*, la FAO s'apprête à passer en revue le Système mondial d'information et d'alerte rapide; une Consultation technique à laquelle ont participé les utilisateurs de toutes les régions a été organisée à Radzikow (Pologne) en septembre 1996 afin d'identifier plus précisément leurs besoins.

IV. Mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*¹¹

16. La Conférence technique internationale a reconnu que "la mise en oeuvre du Plan d'action mondial devrait faire partie intégrante du Système mondial pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et être en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique". La Conférence de Leipzig a noté que le *Plan d'action mondial* devait impliquer toutes les parties qui ont été associées à la préparation de la Conférence, aux niveaux local, national, régional et international¹².

17. Le Conseil, dans sa Résolution CL 111/1, a par conséquent demandé "au Secrétariat de la FAO d'examiner sa capacité de soutien à l'exécution, au suivi et à la mise à jour progressifs du *Plan d'action mondial* et d'identifier des sources possibles de financement". La FAO analyse donc les activités prioritaires prévues dans le Plan pour définir les principales mesures de suivi qui s'imposent¹³.

¹⁰ Au site URL <http://web.icppgr.fao.org>, d'où il est possible de télécharger des documents de la Conférence, des rapports par pays et le *Rapport* de la Conférence.

¹¹ ITCPR/96/REP, par. 18 à 28.

¹² ITCPR/96/REP, par. 18.

¹³ La FAO contribuera à la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* de la façon suivante: i) appui à la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en vue du suivi et de la supervision de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*; ii) action catalytique pour des activités internationales réalisées dans certains domaines relevant du mandat de la FAO; et iii) aide aux gouvernements, selon qu'il conviendra, en vue de la formulation de projets dans le cadre du *Plan d'action mondial*, pour une série de sources de financement et, à leur demande, de leur exécution.

18. La deuxième session extraordinaire de la Commission¹⁴ et la Conférence technique internationale elle-même¹⁵ avaient toutes deux demandé un examen général et une analyse du niveau actuel des dépenses consacrées aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Pour s'acquitter de cette tâche, le Secrétariat demandera des informations aux pays et organisations concernant leurs activités et leurs dépenses dans le domaine des ressources phytogénétiques, à la lumière des activités prioritaires du *Plan d'action mondial*. Dès qu'ils seront achevés, l'examen et l'analyse seront présentés à la Commission.

V. Calcul des coûts et financement du *Plan d'action mondial*¹⁶

19. La Conférence technique internationale a demandé que les estimations de coûts figurant dans le projet de *Plan d'action mondial* soient affinées à la lumière des modifications apportées par la Conférence à nombre d'activités prioritaires¹⁷. Le Secrétariat s'est acquitté de cette tâche et les nouvelles estimations de coûts et les informations concernant la méthodologie utilisée figurent à l'annexe du document CGRFA-EX3/96/Inf.1.

20. La Conférence technique internationale a affirmé que des fonds devraient être disponibles pour aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en oeuvre le *Plan d'action mondial*, en vertu des engagements de fonds nouveaux ou supplémentaires pris dans le cadre d'Action 21 ou par les Parties à la Convention sur la diversité biologique. La Conférence a également demandé qu'aucun effort ne soit épargné pour rechercher des sources de financement nouvelles, supplémentaires et novatrices à l'intérieur du processus de mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*¹⁸. La FAO a donc entrepris une étude pour identifier ces éventuelles sources de financement, dont les conclusions seront présentées en temps voulu à la Commission.

21. La Conférence technique internationale a demandé d'inviter les principales institutions de financement multilatéral et bilatéral et les principaux organismes de développement à examiner les moyens d'appuyer la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*, en maintenant une coopération étroite avec la Convention sur la diversité biologique¹⁹. Le Directeur général, lorsqu'il a communiqué les résultats de la Conférence de Leipzig aux institutions financières et aux organisations pertinentes (voir paragraphe 7 ci-dessus), a porté cette demande à leur attention. Le Conseil de la FAO, dans sa Résolution CL 111/1 (voir document d'information tiré de CL 111/REP), a également invité "les organismes nationaux, régionaux et internationaux de financement à considérer les priorités du *Plan d'action mondial* comme des politiques directrices pour leurs programmes de financement". La troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a demandé que le mécanisme financier intérimaire [le Fonds pour l'environnement mondial] s'attache en priorité à appuyer les efforts de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique qui intéresse le plus l'agriculture, conformément à sa décision sur la diversité biologique agricole, qui approuvait notamment les priorités et politiques du *Plan d'action mondial*.

VI. Suivi et réexamen du *Plan d'action mondial* à évolution continue et mise à jour périodique du *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde*²⁰

22. La Conférence a reconnu que "les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* et des processus de suivi qui y sont associés seront supervisés et guidés par les gouvernements et les autres membres de la FAO, par l'intermédiaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture". Il est proposé d'examiner à la septième session de la Commission, en 1997,

¹⁴ CGRFA-EX2/96/REP, par. 19.

¹⁵ ITCPR/96/REP, par. 28.

¹⁶ ITCPR/96/REP, par. 18 à 28.

¹⁷ ITCPR/96/REP, par. 17.

¹⁸ ITCPR/96/REP, par. 27.

¹⁹ ITCPR/96/REP, par. 28.

²⁰ ITCPR/96/REP, par. 21.

les questions liées à cette fonction particulière de la Commission, ainsi que les mécanismes permettant de mettre à jour périodiquement le *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde*.